Monsieur le Procureur de la République
près le Tribunal de Grande Instance
Boulevard Maréchal Lyautey
19312 BRIVE LA GAILLARDE CEDEX

Paris, le 2 février 2011

Objet : Dépôt de plainte

Monsieur le Procureur,

Je vous écris en ma qualité de Conseil de la société en nom collectif « Magasin général de TARNAC », qui par le truchement d'un de ses gérants, Monsieur Benjamin R., m'a remis un dossier dont il ressort ce qui suit.

Dans le cadre de ses activités, la SNC est titulaire de deux lignes téléphoniques (05 55 95 40 87 et 09 63 24 73 45).

Monsieur Gaétan F., co-gérant de la SNC à l'époque des faits dénoncés, a remarqué que les télé-déclarations de carte bancaire ne se sont pas effectuées entre le 25 et le 30 Mars 2008 (**pièce n°4**). Il doit ici être précisé que les télé-déclarations (c'est-à-dire les transferts des sommes perçues en carte bancaire pour une journée sur le compte bancaire de la SNC) sont réalisées sur la ligne 05.55.95.40.87 chaque nuit (**pièce n° 3**).

C'est ainsi que le personnel de la SNC a effectué divers tests avec « *les services appropriés de la Banque Populaire* » (**pièce n° 3**), qui ont conduit au remplacement du terminal de paiement par un appareil neuf.

Malgré ces multiples tests, les télé-déclarations ne s'effectuaient toujours pas.

Ainsi, les difficultés proviendraient, « *aux dires des techniciens hotline de France Telecom, d'une éventuelle anomalie sur la ligne téléphonique* » (**pièce n° 3**).

C'est pourquoi un rendez-vous a été pris pour le 04 Avril 2008 avec un technicien de la Société France TELECOM.

Le 04 Avril 2008, après la réalisation des tests d'usage, le technicien, Monsieur Gilles C. accompagné

de Monsieur Gaétan F, s'est rendu dans le local technique abritant différentes connexions téléphoniques, dont celles de la SNC Magasin général de TARNAC.

Une fois sur place, Monsieur Gilles C a fait remarquer à Monsieur Gaétan F. « *qu'il y a quelque chose d'anormal* » et indiqué « *Ce boitier-là, c'est pas de chez nous* » (**pièce n° 3**).

Monsieur Gaétan F., sur le ton de la plaisanterie, a répondu que cela devait donc être la police. Monsieur Gilles C, loin de plaisanter, a alors indiqué « *ça se pourrait bien, je vais appeler mon chef, on verra bien* » (**pièce n° 3**).

Aussitôt dit, aussitôt fait, Monsieur Gilles C a indiqué à son supérieur qu'il se trouvait dans le local France TELECOM avec Monsieur Gaétan F, que deux fils jaunes et bleus étaient reliés à un boîtier et branchés en parallèle sur la ligne et lui a demandé des instructions.

Il a alors répété à voix haute les instructions : « *Je débranche, donc* ».

Dès leur retour dans l'épicerie, le technicien, Monsieur Gaétan F et Monsieur Benjamin R. ont constaté que le terminal de paiement fonctionnait à nouveau parfaitement.

Ce témoignage est corroboré, outre par l'attestation de Madame Marie-Rose B. (pièce n°5), par la déclaration effectuée par Monsieur Francis M. qui a indiqué à Monsieur Karl LASKE, journaliste au quotidien « LIBERATION » : « *La ligne fonctionnait mais l'écoute provoquait l'affaiblissement des signaux et un problème de terminal carte bancaire*. *L'agent a coupé la dérivation et rétabli la ligne. Puis, il a appelé le chef de département qui, lui-même, a averti le service national qui s'occupe des écoutes […]* » et par les diverses discussions que Madame Gabrielle H. **(Pièce 1)** et Monsieur Christophe B. **(Pièce n°2)** ont eu avec nombre d'agents France TELECOM.

Il est donc patent qu'il y a eu, entre le mois de mars 2008 et le 4 avril 2008, interception des communications téléphoniques transitant par la ligne 05 55 95 40 97 et installation d'un appareil conçus pour réaliser de telles interceptions.

Vous n'aurez pas manqué de remarquer que ces écoutes téléphoniques concernent la ligne de la SNC « Magasin général de TARNAC » et ne peuvent donc évidemment pas être dissociées de l'affaire dite « de TARNAC ».

L'interview donnée par Monsieur Jean-Hugues B., diffusée le 11 Novembre 2009 au journal de 20h00 de la chaîne TF1, rend l'interception des plus crédibles.

En effet, selon le verbatim disponible sur le site de TF1 **(Pièce n°2)**, Monsieur Jean–Hugues B. indique :

« JE DIS : ***Je n'ai rien à dire sur ces gens-là et là, le mec [l'agent de la SDAT] m'explique qu'effectivement ce n'est pas le problème, le problème c'est qu'il y a tout un tas d'infos, d'interceptions de mails, d'infos de gars infiltrés en squatt, ce genre de choses qui ne sont pas exploitables dans une procédure judiciaire et que juste, ils ont besoin d'une signature. On a une info et on ne sait pas comment on peut la mettre dans un dossier pour que le juge dise ok, ça marche****.*

JE DIS : moi je n'ai rien à dire.

Il ME DIT : ***nous, des choses à dire, on en a des tas.*** *On ne te demande pas de balancer quoi que ce soit, nous on a tout ce qu'il faut. De toute façon, c'est mort, ils sont foutus, ils sont cuits. Tu sais, eux, coupables ou pas coupables, nous on s'en fout, ce n'est pas notre problème. »*

Il ressort de l'ensemble de ces éléments qu'il est avéré que des interceptions de communications téléphoniques sur la ligne précitée ont eu lieu dans le courant du mois de mars 2008 et ce, jusqu'au 4 avril 2008 et qu'il est extrêmement probable que les bénéficiaires de ces interceptions soient les forces de l'ordre en charge de l'enquête dite « de TARNAC ».

Évidemment, l'enquête préliminaire dans l'affaire de TARNAC n'ayant été ouverte que le 16 Avril 2008, à la date de ces interceptions, aucun fondement juridique ne pouvait justifier une quelconque écoute.

C'est dans ces conditions que Messieurs Benjamin R. et Gaëtan F., en leur qualité de gérants de la SNC Magasin général de TARNAC, déposent plainte entre vos mains pour interception de correspondances et atteinte à l'intimité de la vie privée, délits prévus et réprimés par les articles 226-1, 226-15 et 432-9 du Code Pénal.

En espérant que la présente plainte retienne toute votre attention,

Veuillez croire, Monsieur le Procureur, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

William Bourdon

<u>Pièces communiquées</u>

1) Témoignage de Mme GABRIELLE HALLEZ
   Témoignage de M. CHRISTOPHE BECKER

2) Verbatim de l'interview de M. Jean Hugues BOURGEOIS diffusé sur TF1 le 11 Novembre 2009
3) Témoignage de M. GAETAN FUSSI
4) Témoignage de Melle BOURNEIL Marie-Rose
5) Relevé de compte de la SNC
6) Décompte des remises Carte Bancaire
7) Articles de journaux